DEMANDER UNE SUBVENTION FSDIE

Une partie de la CVEC alimente le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes). Ce fonds permet de financer les projets portés par les associations étudiantes agréées par l'Université.

Vous présentez votre projet dans un premier temps sur dossier puis devant une commission afin d'obtenir une subvention.
Cette dernière se réunit au moins 5 fois par an et comprend des représentants des associations agréées ainsi que des membres de droit et des membres élus.

Vos dossiers doivent répondre à plusieurs critères d'attribution :

1. Consulter les statuts de la commission FSDIE et la grille indicative de répartition des fonds, afin de vérifier si votre projet est bien éligible et d'estimer le montant de la subvention que vous pourrez solliciter selon la nature de votre projet.

2. Remplir le formulaire de dépôt de demandes de subvention : le dossier-type doit être dûment complété, sa présentation respectée et le budget prévisionnel équilibré (le total des dépenses doit être identique au total des recettes).

3. En cas d'événements festifs, compléter l'annexe 2 « Dispositifs de prévention et de

3 sécurité » et l'intégrer à votre dossier

4 Si votre association a déjà bénéficié d'un soutien du FSDIE, transmettre les justificatifs (factures) et bilans relatifs aux précédents projets subventionnés (cf annexe 4 - Bilan moral et financier).

Attention : l'utilisation de toute subvention octroyée devra être justifiée afin de pouvoir solliciter à nouveau un financement via le FSDIE

5 Le dossier doit être complet et aucune pièce jointe ne doit manquer. Le délai-limite de dépôt doit être respecté (au moins 3 semaines avant la prochaine commission FSDIE).

Accéder au formulaire

Si le questionnaire a expiré et n'est plus disponible, vous devez attendre le lancement de la prochaine campagne FSDIE.

Dates des commissions FSDIE

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

- **Mercredi 26 aout 2026** : dépôt des dossiers avant **le lundi 6 juillet** à 12h (inclus)
- **Mercredi 18 novembre 2026** : dépôt des dossiers avant le **lundi 19 octobre** à 12h (inclus)
- **Mercredi 3 février 2027** : dépôt des dossiers avant **le lundi 11 janvier** à 12h (inclus)
- **Mercredi 24 mars 2027** : dépôt des dossiers avant **le lundi 22 février** à 12h (inclus)
- **Mercredi 9 juin 2027** : dépôt des dossiers avant **le lundi 17 mai** à 12h (inclus)
- **Mercredi 1er septembre 2027** : dépôt des dossiers avant **le lundi 12 juillet** à 12h (inclus)

Accéder au formulaire

Dates de commissions C3A - Agrément

- Mercredi 21 octobre 2026 - dépôt des dossiers avant **le lundi 5 octobre** à 12h
- Jeudi 12 novembre 2026 - dépôt des dossiers avant **le lundi 26 octobre** à 12h

Accéder au formulaire

Documents de cadrage

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Statuts de la commission FSDIE :

Télécharger

Grille indicative de répartition :

Télécharger

Annexes

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Annexe 1 : budget prévisionnel :

Télécharger

Annexe 2 : dispositif de prévention et de sécurité (pour les événements festifs) :

Télécharger

Annexe 5 : comment rendre mon événement éco-responsable

Télécharger

Annexe 3 : mentions sur les supports de communication :

Télécharger

Annexe 4 : modèle de bilan moral et financier :

Télécharger

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

/**/ .titre_carte{ font-size: 2rem; } .colonne_deco { border-left: 0px solid #ddd; } /**/